



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 24498

Texte de la question

Mme Hélène Tanguy appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les problèmes persistants qui s'opposent à la mise en place d'un système de régulation centralisée des appels adressés aux médecins afin d'assurer une grande lisibilité pour la population, une meilleure adéquation des moyens et finalement plus de fluidité à la permanence des soins. Une régulation départementale des appels permettrait de limiter aux appels justifiés les visites à domicile la nuit et les fins de semaine, démarche capitale dans les zones rurales où la population médicale décroît de façon inquiétante. La gestion des gardes est un argument de poids quant à l'attrait d'une région pour de potentiels médecins de campagne mais celle-ci suppose un système de régulation qui n'existe pas à ce jour. Des initiatives ont vu le jour mais au-delà des moyens, ne faudrait-il pas réaffirmer dans un cadre légal les missions du Centre 15 en inscrivant dans les textes ses rôles de centralisation et de régulation des appels des patients pour un département ? Elle lui demande quelles mesures il entend prendre dans le domaine.

Données clés

Auteur : [Mme Hélène Tanguy](#)

Circonscription : Finistère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24498

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2003, page 6895